

information

COVID-19

## Distribution de masques conformes aux normes sanitaires officielles

LE POINT SUR LA SITUATION

13 / 05 / 2020



10 000 masques sont arrivés à l'Hôtel de Ville, ce mercredi 13 mai.

**Le desserrement du confinement a été instauré par l'État depuis le lundi 11 mai. Il revient à la Ville de le décliner au plan local et de mettre en œuvre les conditions sanitaires nécessaires. Au-delà des aides sanitaires et sociales mises en place par la Ville depuis le début du confinement ainsi que de la cellule de crise déployée dès le lundi 16 mars au matin, nous avons anticipé les besoins et procéderons ainsi à la distribution d'un masque pour tous les habitants (résidences principales et secondaires) du jeudi 14 au samedi 16 mai. Pour ce faire, deux actions parallèles doivent être distinguées :**

- 1) Une maraude de bénévoles mandatés par la Ville de Ouistreham Riva-Bella et des élus de la Municipalité distribuera les jeudi 14 et jusqu'au dimanche 17 mai un masque à chaque Ouistrehamaise et chaque Ouistrehamais de 70 ans et plus à leur domicile (2600 personnes environ) ;
- 2) Une distribution les vendredi 15 et samedi 16 mai de 8h à 20h en continu à l'ensemble des Ouistrehamais (à l'exception donc des 70 ans et +) qui le souhaitent.

**Où ?** Cette distribution prendra la forme d'un retrait selon les modalités suivantes :

**Retrait en fonction de votre bureau de vote inscrit sur votre carte d'électeur**

### (Sur présentation d'un justificatif d'identité)

- Point de retrait 1 : Hôtel de Ville - entrée de la salle du Conseil municipal par le perron (bureau de vote 1)
- Point de retrait 2 : Hôtel de Ville - entrée de la salle des Conseillers municipaux par le perron (bureau de vote 2)
- Point de retrait 3 : Entrée de l'Hôtel de Police Municipale (bureau de vote 3)
- Point de retrait 4 : Entrée principale de la Grange aux Dîmes (Grande porte par la gauche) (bureau de vote 4)
- Point de retrait 5 : Entrée principale de la Grange aux Dîmes (Grande porte par la droite) (bureau de vote 5)
- Point de retrait 6 : Entrée vestiaires de la Grange aux Dîmes (bureau de vote 6)
- Point de retrait 7 : Entrée salle 2 de la Grange aux Dîmes (bureau de vote 7)
- Point de retrait 8 : Entrée salle 1 de la Grange aux Dîmes (bureau de vote 8)
- Point de retrait 9 : Entrée petite salle de la Grange aux Dîmes donnant sur la Place Lemaignier pour les non-inscrits sur les listes électorales et pour tout renseignement

**Si vous avez un ou des enfants**, il suffit de nous présenter leur pièce d'identité ou votre livret de famille. Si vous êtes un couple et que vous dépendez de bureaux de vote différents, chacun des conjoints devra se rendre à son bureau de vote habituel.

**Chaque habitant recevra gratuitement un masque en tissu lavable et réutilisable.**

**Un plan sera positionné à l'entrée du parking de l'Hôtel de Ville** afin que vous puissiez rapidement identifier le point de retrait qui correspond à votre bureau de vote habituel. Nous vous invitons dans ce cadre à éviter toute déambulation inutile et à observer un respect strict des gestes barrière et de la distanciation.

## PLAN DE RETRAIT DES MASQUES

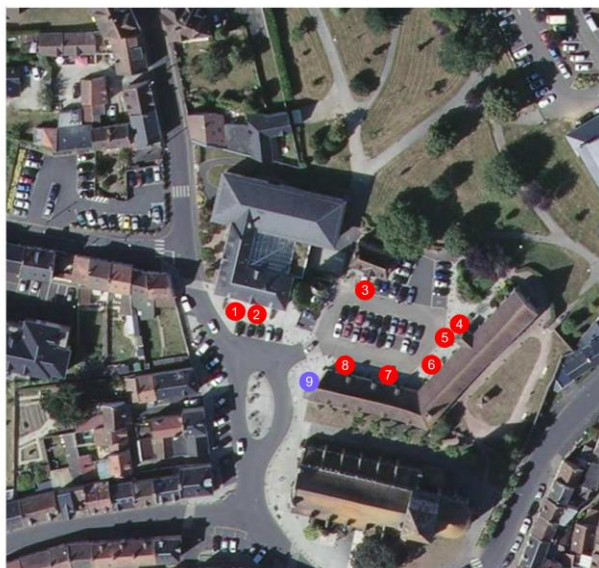
### LÉGENDE

Points de retrait 1 à 8 pour les personnes inscrites sur les listes électorales :

- 1 Point de retrait 1 - Salle du conseil municipal
- 2 Point de retrait 2 - Salle des conseillers
- 3 Point de retrait 3 - Police municipale
- 4 Point de retrait 4 - Grange aux Dîmes - Grande salle
- 5 Point de retrait 5 - Grange aux Dîmes - Grande salle
- 6 Point de retrait 6 - Grange aux Dîmes - Vestiaire
- 7 Point de retrait 7 - Grange aux Dîmes - Salle 2
- 8 Point de retrait 8 - Grange aux Dîmes - Salle 1
- 9 Point de retrait 9 pour les autres & Point d'information - Grange aux Dîmes - Perron Place Albert Lemaignier

**Veillez vous rendre directement à votre point de retrait.**

**Ex : Si je dépends du bureau de vote n°1, je me rends au point de retrait n°1**



Plan à valeur informative, réalisé le 11 mai 2020

**Merci de respecter les mesures sanitaires**

## COMMENT METTRE ET RETIRER MON MASQUE ?



JE ME LAVE  
LES MAINS



JE PASSE LES ATTACHES  
DERRIÈRE LES OREILLES



JE VÉRIFIE QUE LE MASQUE  
COUVRE BIEN MON NEZ  
ET MON MENTON



JE NE BAISSÉ PAS ET NE  
REMONTE PAS MON MASQUE.  
J'ÉVITE DE LE TOUCHER



POUR LE RETIRER, JE NE TOUCHE  
QUE LES ATTACHES



JE JETTE MON MASQUE  
S'IL EST À USAGE UNIQUE



JE LAVE MON MASQUE  
À 60° S'IL EST RÉUTILISABLE



JE ME LAVE  
LES MAINS

**Le port du masque ne dispense pas des gestes barrières**

Illustration FreePress

### Laver et sécher un masque barrière :

- Éviter tout contact entre un masque barrière sale et des vêtements propres.
- Avant tout lavage d'un masque barrière, nettoyer son lave-linge en procédant à un rinçage à froid avec de la javel ou en le faisant tourner à vide à 60°C ou 95°C sans essorage.

### Précautions d'emploi :

- Ne pas utiliser de masque sale ou mouillé,
- Durant une même période de 4 heures, le masque ne peut servir plusieurs fois que s'il est retiré et remis selon les consignes,
- La durée de port doit être inférieure à 4 heures sur une seule journée (équivalent d'une demi-journée).

Contact presse :

**Charles Perrot-Durand**, Directeur de Cabinet du Maire : 06 77 89 86 18 / 02 31 97 73 80